

Amundi Index Solutions
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. de Luxembourg B206-810
(la « **SICAV** »)

Luxembourg, le 12 décembre 2022

AVIS AUX ACTIONNAIRES
de la classe d'actions
« Amundi MSCI World Ex Europe UCITS ETF - USD (C) »
(LU1681045610)
(la « Classe d'actions »)

Cher/Chère Actionnaire,

Nous vous informons que le conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** ») a décidé de liquider la Classe d'actions, conformément à l'article 28 des statuts de la SICAV qui déclare que le Conseil est autorisé à dissoudre une classe d'actions lorsque la valeur de ses actifs atteint un montant considéré comme le niveau minimal en deçà duquel la classe d'actions ne peut plus fonctionner de manière rentable.

La Classe d'actions sera liquidée au plus tôt le 18 janvier 2023 par rachat automatique des actions, sur la base de la valeur liquidative établie le 19 janvier 2023 et selon le calendrier présenté ci-après. Vos actions seront alors rachetées sans facturation de frais par la Société de gestion (la « **Liquidation** »).

Veuillez noter que la Société de Gestion a accepté de prendre en charge tous les coûts directs d'avocat, les coûts opérationnels liés à l'envoi et à la publication de l'avis aux Actionnaires de la Catégorie d'Actions ou les coûts d'audit supplémentaires encourus dans le cadre de la liquidation de la Catégorie d'Actions.

Le calendrier de l'opération de Liquidation a été établi comme suit :

- **Marché secondaire :**
Le dernier jour de négociation (achat/vente) des actions sur la SIX Swiss Exchange aura lieu le 12 janvier 2023. La Classe d'actions ne sera plus cotée à compter du 13 janvier 2023.
- **Marché primaire :**
À compter du 16 janvier 2023 après l'heure limite de la Classe d'actions, aucune souscription et aucun rachat ne seront plus acceptés.
- La Classe d'actions sera liquidée le 18 janvier 2023.

Si vous êtes toujours détenteur d'actions de la Classe d'actions après le 18 janvier 2023, le rachat de vos actions aura lieu sans action de votre part et sans facturation de frais de rachat par la Société de gestion, sur la base de la valeur liquidative établie le 19 janvier 2023.

Tout produit de la liquidation qui ne pourra pas être distribué aux actionnaires sera déposé en leur nom auprès de la *Caisse de Consignation* du Luxembourg.

Nous attirons votre attention sur le fait que si les modifications susmentionnées ne vous conviennent pas, vous pouvez vendre vos actions. Les achats et les ventes sur le marché secondaire n'entraînent aucuns frais de souscription ou de rachat. Toutefois, la passation d'un ordre de bourse entraînera des frais facturés par votre intermédiaire sur lesquels la Société de gestion n'a aucune influence.

Afin de trouver la meilleure solution de transition pour cet investissement, veuillez contacter votre représentant désigné. Il vous aidera à déterminer les choix les plus appropriés pour la gestion de votre portefeuille.

La dernière version prospectus de la SICAV et les informations clés pour l'investisseur sont disponibles, sans frais, sur simple demande au siège social.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration